

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 35 (2005)
Heft: 1

Rubrik: Assurances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à la consultation», raconte Catherine Tschanen.

THÉRAPIES DE BASE

Chats, chiens, lapins, chinchillas ou cochons d'Inde forment l'essentiel des «patients» que traite le vétérinaire. «Je soigne aussi ce que nous appelons les NAC, c'est-à-dire les nouveaux animaux de compagnie, comme le furet.» La vétérinaire se déplace sur tout l'arc lémanique jusqu'à Genève. Ses prestations comprennent l'administration de vaccins, les thérapies de base, les traitements simples et les conseils. «Je ne suis pas équipée pour les urgences, relève-t-elle. Dans ces cas, les personnes doivent recourir aux cliniques vétérinaires. Je ne pratique pas non plus les stérilisations, mais je peux castrer un matou sans problème en un quart d'heure dans la cuisine!»

Il arrive aussi à la jeune femme d'assurer le placement d'animaux. «Dernièrement, une dame âgée devait déménager après la vente de sa maison. Elle ne pouvait pas emmener ses deux chats et ne voulait pas les faire piquer. Je l'ai donc aidée à trouver un nouveau domicile pour ses petits compagnons», explique Catherine Tschanen, en soulignant le volet social de son travail. Pour ses déplacements, la vétérinaire facture un supplément de 15 francs. Ses tarifs (à payer comptant) correspondent au prix minimum conseillé par la Société suisse des vétérinaires. Une partie de ses émoluments sont reversées à l'association Terre et Faune que cette amoureuse des bêtes a créée pour soutenir des projets de conservation et de sauvegarde des espèces animales menacées en Afrique et en Inde.

Mariette Muller

» Adresse utile: Catherine Tschanen, médecin vétérinaire, tél. 079 786 54 21; www.mobivet.ch

Assurance maladie

Comprendre sa facture de primes

Il n'est pas toujours aisé de comprendre le libellé de son attestation d'assurance ou de sa facture de primes. Décodage.

L'indication concernant l'assurance obligatoire ne devrait pas poser de problèmes. Elle se présente, en général, de la façon suivante: «LAMal: assurance obligatoire des soins», avec l'indication du montant de la franchise choisie, si l'assuré a opté pour une franchise à option donc supérieure à la franchise ordinaire de Fr. 300.—.

Les deux indications qui suivent sont plus «mystérieuses». Tout d'abord, la mention: «Contribution pour la Fondation suisse pour la promotion de la santé». Il s'agit d'un montant de Fr. 20.— par mois qui s'ajoute à la prime de base. La justification de ce supplément de prime se trouve dans la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) qui fixe que les assureurs encouragent la prévention des maladies. Pour cela, ils gèrent en commun avec les cantons une institution (la Fondation précitée) dont le but est de stimuler, coordonner et évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies.

L'organe directeur de l'institution est composé de représentants des assureurs, des cantons, de la SUVA, de la Confédération, des médecins, des milieux scientifiques ainsi

que des organisations spécialisées dans le domaine de la prévention. Une contribution annuelle pour la prévention générale des maladies est perçue de chaque assuré obligatoire. Le Conseil fédéral fixe son montant sur proposition de l'institution. Il ne s'agit pas ici de payer des prestations médicales ayant un caractère préventif, telles que des vaccins par exemple, mais de financer des campagnes de prévention en encourageant, par exemple, la pratique régulière d'une activité physique ou une alimentation saine. Ces campagnes peuvent aussi concerner une information sur les méfaits de l'alcoolisme, du tabagisme, de l'obésité, du stress, etc.

PETIT BONUS

La deuxième indication est intitulée «Redistribution de la taxe environnementale» et, cette fois, il s'agit d'un montant mensuel de Fr. 1. 20 pour 2005 qui est porté en déduction de la prime de base. Une taxe environnementale est prélevée sur des solvants utilisés pour le nettoyage des métaux ou pour des travaux utilisant de la peinture ou du vernis. Cette taxe constitue un instrument économique de la protection de l'environnement. En augmentant le prix des substances polluantes, on incite la population à en faire une utilisation modérée et écologique, de façon à réduire la pollution par l'ozone. Lors de l'introduction de cette taxe, le Parlement a décidé que les recettes procurées ne devaient

pas constituer une source de revenus pour l'Etat mais devaient être redistribuées à l'ensemble de la population par l'intermédiaire des assureurs maladie. C'est, en effet, le moyen le plus simple. L'assurance étant obligatoire pour tous, les caisses disposent des fichiers d'adresses les plus actuels pour tous les habitants de Suisse. Les recettes de l'année 2003, qui sont redistribuées cette année, se montent à quelque 110 millions de francs, ce qui correspond à Fr. 14. 40 par assuré et par année, soit Fr. 1. 20 par mois.

Pour ceux qui ont conclu des assurances complémentaires, vient une indication «Assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA)» avec l'indication du genre des assurances souscrites, par exemple, «assurance des frais d'hospitalisation en division privée» ou «assurance pour les soins dentaires».

Guy Métrailler

ECRIVEZ-NOUS

Vous avez des questions à poser concernant les assurances sociales? N'hésitez pas à nous écrire en indiquant votre numéro de téléphone pour une réponse rapide.

Générations, rédaction,
Rue des Fontenailles 16
1007 Lausanne
www.magazinegenerations.ch